

BURKINA FASO
Unité – progrès - justice



**EXPOSE DU BURKINA FASO A LA COMMISSION
DE L'EMPLOI ET DE LA POLITIQUE SOCIALE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BIT**

- Mars 2007 -

PLAN DE L'EXPOSE

INTRODUCTION

I. LES PRIORITES NATIONALES ET LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI (PNE)

II. LES LIENS ENTRE LA PNE ET LES CADRES DE DEVELOPPEMENT NATIONAUX

III. LES AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION EN MATIERE D'EMPLOI ET DE TRAVAIL

IV. L'ECONOMIE INFORMELLE

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

INTRODUCTION

Permettez-nous tout d'abord de saluer au nom des plus hautes autorités de notre pays, l'effort remarquable que l'Organisation Internationale du Travail (OIT) à travers son Bureau Sous régional pour le Sahel déploie en vue d'appuyer nos initiatives en matière de développement et plus particulièrement dans le domaine de la promotion de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté.

C'est un honneur et un réel plaisir pour nous de partager avec l'ensemble des participants à la présente Session, l'expérience du Burkina Faso en matière de traitement des questions d'emploi et de lutte contre la pauvreté.

Le Burkina Faso est un pays sans débouché maritime, fortement dépendant des aléas climatiques. Sa population estimée à environ 13 millions d'habitants est à dominante rurale. L'agriculture, source principale d'activité et de revenu, reste dominée par les cultures de subsistance et l'élevage traditionnel, malgré l'existence de cultures de rente comme le coton, dont les revenus restent précaires au regard des conditions du marché international. Les activités informelles occupent largement l'économie urbaine, tandis que les activités structurées de type moderne se révèlent insuffisantes. En tout état de cause, les revenus demeurent faibles et le pays connaît un phénomène de pauvreté qu'il s'attache aujourd'hui à résorber.

A partir de 2000, notre pays a fait de la lutte contre la pauvreté l'axe central de ses préoccupations économiques et sociales et des efforts de développement à entreprendre. C'est dans ce cadre que désormais s'inscrivent la réflexion et l'action gouvernementales concernant l'emploi.

Les initiatives prises par notre pays pour faire face aux défis liés à l'emploi et au développement économique et social concernent divers domaines contenus dans l'Agenda global pour l'emploi du Bureau International du Travail. Le présent exposé n'a pas la prétention d'aborder tous ces domaines mais seulement quelques aspects spécifiques au regard de l'ordre du jour de la Session.

I. LES PRIORITES NATIONALES ET LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

L'emploi est au coeur des préoccupations du programme quinquennal 2006-2010 du Président du Faso, Son Excellence Blaise Compaoré, qui prévoit que le gouvernement mettra en place, avec les partenaires au développement, des programmes ambitieux de création d'emplois et de résorption du chômage. Ces programmes s'articuleront autour de six axes fondamentaux :

1. une croissance créatrice d'emplois ;
2. l'investissement productif ;

3. l'emploi dans les politiques sectorielles ;
4. les emplois liés aux technologies de l'information et de la communication ;
5. l'emploi dans les microprojets et les PME/PMI ;
6. l'observation et le suivi du marché du travail.

La promotion de la formation professionnelle, également présente dans ce programme quinquennal, visera entre autres à promouvoir le système de formation en alternance et à adapter les formations aux métiers émergents à travers la professionnalisation des filières de formation.

En outre, depuis la révision approfondie de 2003, l'emploi figure comme l'un des quatre (04) axes stratégiques du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui est accepté par l'ensemble des acteurs comme le principal référentiel des interventions en matière de politiques économiques et sociales visant la réduction de la pauvreté.

Bien que les actions de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle menées dans le passé aient eu un impact certain sur l'accroissement des possibilités d'emploi, il faut noter que leurs effets sont restés insuffisants au regard de l'ampleur des défis de l'emploi et de la pauvreté au Burkina Faso. En 2003, le chômage global était estimé par l'Institut National des Statistiques et de Démographie (INSD) à 2,2 pour cent. Mais ce chiffre cache d'importantes disparités. En effet, le taux de chômage dans les zones rurales ne dépasserait pas 0,5 pour cent alors qu'il serait de 11,8 pour cent en milieu urbain avec 14,3 pour cent pour les deux grandes villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso. Dans la capitale, le taux de chômage concerne surtout les jeunes. Les deux tiers des chômeurs ont un niveau d'instruction élevé et sont en même temps primo demandeurs d'emploi. A cela s'ajoute l'importance du sous emploi estimé à 40 pour cent en milieu rural et le fait que près de 90 pour cent des pauvres travaillent. Parmi eux, près de 95 pour cent ont le statut d'indépendant dans l'agriculture.

Par ailleurs, les besoins d'emploi à venir sont très importants. Selon les données élaborées par l'INSD, la population active de 15 ans et plus devrait augmenter de 140 000 à 150 000 personnes par an jusqu'en 2010, puis de plus de 160 000 personnes par an entre 2010 et 2015. Or on estime que la création d'emploi de ces dernières années aurait tourné autour de 20 000 emplois par an.

Il est donc clair que l'on est face à un déficit d'emplois décents très important qui appelle une mobilisation énergique en faveur de l'emploi, et en particulier à destination des jeunes arrivant sur le marché du travail.

Après cinq années (2001-2005) de mise en œuvre du cadre stratégique de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle, et au regard des conclusions du Sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur l'emploi et la lutte contre la

pauvreté, tous ces éléments ont conduit notre pays à se doter d'une Politique Nationale de l'Emploi (PNE). C'est la tâche à laquelle le Gouvernement s'atèle actuellement en collaboration avec les partenaires sociaux et les organisations de la société civile. Dans cette démarche, nous bénéficions de l'appui technique et financier du Bureau International du Travail (BIT). La formulation du projet de PNE a démarré en Août 2006 et le projet a été adopté par un atelier national tripartite en décembre 2006. Le plan d'action pour la mise en œuvre de la PNE est en cours de finalisation. La PNE accompagnée de son plan d'action seront soumis pour adoption par le gouvernement en conseil des Ministres avant la fin 2007.

La politique nationale de l'emploi est le cadre conceptuel et pratique de toutes les interventions nationales dans le domaine de l'emploi. Son but est d'augmenter les opportunités d'emplois décentés afin de réduire la pauvreté au Burkina Faso. En cela, elle répond au défi majeur qui est d'améliorer la qualité des emplois des travailleurs pauvres sans oublier l'important défi de créer des emplois pour les nouveaux venus sur le marché de l'emploi. Ainsi, la PNE comporte quatre objectifs stratégiques:

- créer un lien entre la politique de l'emploi et les autres politiques nationales afin de clarifier leur interdépendance et de montrer les contributions potentielles des politiques macroéconomiques et sectorielles à la création d'emplois et à l'amélioration de leur qualité (éléments clés 1, 2, 3, 4, 5 et 10 de l'Agenda global pour l'emploi);
- renforcer la dynamique de la création d'emplois en utilisant des moyens d'action spécifiques qui stimulent l'emploi et en améliorent la qualité, et qu'il faut soit dynamiser, soit promouvoir (éléments clés nos 2, 3, 5, 6, 7, 9 et 10 de l'agenda global);
- améliorer l'employabilité, c'est-à-dire d'une part améliorer l'accès à l'emploi grâce à la formation professionnelle et d'autre part améliorer l'adéquation entre la formation professionnelle et la réalité du marché du travail (éléments clés 2, 3, 5, 6 et 9 de l'agenda global);
- améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché du travail afin de mieux maîtriser celui-ci et lui faire jouer un rôle plus concret dans l'accès à l'emploi (éléments clés 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'agenda global).

II. LES LIENS ENTRE LA PNE ET LES CADRES DE DEVELOPPEMENT NATIONAUX

En adoptant la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD) en 1995 dont le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) formulé en 2000 tire ses fondements, l'ambition du Gouvernement du Burkina Faso est de centrer la stratégie de développement du pays sur la promotion de la sécurité humaine. Depuis la révision approfondie du CSLP en 2003, l'emploi figure comme l'un des quatre (04) axes stratégiques du CSLP, mais il reste traité comme un secteur d'action publique plus que comme un impératif transversal. Son rôle ne ressort pas

suffisamment comme un levier majeur de la lutte contre la pauvreté. En outre, le Programme d'Action Prioritaire de mise en œuvre du CSLP 2004-2006 qui constitue le processus décisif de la prise en compte des politiques sectorielles dans le CSLP et de l'allocation des ressources d'allègement de la dette, ne reflète que très peu ces préoccupations.

La prochaine révision du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et de son Plan d'Action Prioritaire est prévue pour le second trimestre 2007, constituant ainsi une importante opportunité de renforcer les questions d'emploi et de travail décent dans les stratégies de développement poursuivies par le pays. De même, le processus de révision du Crédit d'Appui au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CASRP) de la Banque Mondiale aura lieu au **printemps** 2007.

Le BIT fourni une assistance technique au Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi afin que l'emploi soit intégré dans le nouveau Plan d'Action Prioritaire, en particulier en favorisant une plus grande collaboration entre notre Ministère et le Ministère de l'Economie et du Développement en charge du suivi du CSLP. Par ailleurs, un travail de mise en cohérence du calendrier de formulation de la Politique de l'Emploi avec le processus de révision du CSLP a été mené.

Dans la recherche de l'efficacité des dépenses publiques, le Burkina cherche à faire du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) l'instrument privilégié pour canaliser davantage de ressources vers les secteurs prioritaires. Le BIT accompagne le Ministère pour la formulation d'un CDMT sectoriel emploi ainsi qu'un Budget-programme avec l'appui du Ministère des Finances et du Budget, instruments de plaidoyer budgétaire indispensables à l'allocation effective de ressources au bénéfice de la PNE et de son Plan d'action.

Le BIT assiste également notre Ministère afin que des programmes soient financés par le CASRP en cours de révision et ce par un dialogue continu avec la Banque Mondiale qui pilote ce processus.

Enfin, un axe et des propositions concrètes relatives au renforcement de la participation du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi et des partenaires sociaux au CSLP ont été développés dans la PNE. Ces activités seront mises en œuvre dans le cadre du projet BIT/France *d'Appui à la promotion de l'emploi et de réduction de la pauvreté*.

L'emploi est également un domaine prioritaire de l'UNDAF pour 2006-2010. Dans un souci de cohérence et de complémentarité entre le processus de formulation de la PNE et l'UNDAF et dans la perspective de concentrer les ressources limitées allouées aux questions d'emploi vers les priorités identifiées dans la PNE, le BIT a fourni un appui technique important pour la formulation du document programme pour la mise en œuvre de l'axe « Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus ». De plus, le PNUD a exprimé son intérêt à soutenir la mise en œuvre de la

PNE et en priorité les activités portant sur la vulgarisation et la diffusion de la PNE et du PAO au niveau régional et le renforcement de l'adéquation entre la formation professionnelle et le marché du travail.

Ainsi, afin de faciliter et d'encourager l'alignement des partenaires au développement sur la PNE, et avec l'appui du BIT, le processus de formulation de la Politique Nationale de l'Emploi est couplé d'efforts de coordination des institutions intervenants sur les questions d'emploi au Burkina (PNUD, Banque Mondiale, BIT, ministères techniques et MJE).

III. LES AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION EN MATIERE D'EMPLOI ET DE TRAVAIL

1- La promotion des activités privées créatrices d'emploi

Dans le cadre de la relance de l'économie nationale, de nombreuses mesures et réformes ont été entreprises par notre pays afin de faire du secteur privé le fer de lance de l'économie du Burkina Faso avec pour objectif la création d'emplois décents pour les populations.

Ainsi, des textes législatifs et réglementaires ont été pris et des programmes et projets de développement et de soutien économique initiés à l'effet de promouvoir la création d'emplois par le développement des entreprises. Au titre des textes, il y a entre autres le code des investissements et la Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé (LPDSP). La Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé vise notamment le renforcement des capacités des entreprises en mettant l'accent sur la formation des travailleurs et l'incitation à la création et à la sauvegarde des emplois. Un plan d'action de mise en œuvre de cette lettre de politique vient d'être adopté par notre Gouvernement.

La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) créée en 2002, accompagne les porteurs de projets dans la formalisation de leurs affaires à travers les Centres de Formalités des Entreprises (CEFORE). L'obtention des agréments est ainsi passée de 21 à 7 jours ouvrables. Elle joue avec le Programme de Renforcement des Capacités des Entreprises, structure opérationnelle depuis 2003, un rôle de renforcement des capacités des entreprises sources d'emplois.

Par ailleurs le Conseil national du Patronat Burkinabè (CNPB) a clairement exprimé les préoccupations et besoins du secteur privé en termes de réformes et mesures à introduire. Différentes réflexions ont été menées sur cette thématique et notamment une étude sur le climat des affaires basée sur une enquête menée en février 2006. Un dispositif existe pour promouvoir la concertation et la coopération entre l'Etat et le secteur privé qui permet chaque année aux deux parties de faire un bilan des actions menées et d'échanger sur la problématique de la recherche d'une adéquation entre l'impératif d'accroissement des recettes de l'Etat et l'incitation à l'investissement par

une fiscalité attractive. Enfin, divers dispositifs financiers (Fonds, système de micro crédit) ont été mis en place pour soutenir la création d'entreprises.

Toutefois, le paysage économique privé n'est pas homogène. Aussi, il paraît indispensable de sérier les problèmes et les solutions en fonction des deux grandes catégories d'entreprises privées. D'un côté, l'entreprise de type moderne qui de par ses caractéristiques appelle un type d'action centré sur l'amélioration de l'environnement infrastructurel, institutionnel, réglementaire, judiciaire, financier, fiscal, de formation technique. D'un autre côté, la Micro et Petite Entreprise qui appelle davantage de soutien direct, une action plus proche et plus personnalisée et qui opère dans un univers plutôt informel.

Pour l'entreprise moderne, les stratégies sectorielles jouent évidemment un rôle important dans toute la mesure où elles influencent les comportements et les sources de croissance. Mais les deux principaux leviers d'action de la PNE sont :

- d'une part la réforme transversale dans les domaines d'environnement déjà cités et pour laquelle une concertation effective et partenariale entre l'Etat et le secteur privé peut et doit jouer un rôle central ;
- d'autre part le réseau de soutien en termes de services aux entreprises, et dont l'amélioration dépend largement des capacités organisationnelles du secteur privé lui-même.

Cela étant, énormément de propositions sont aujourd'hui faites et le principal problème posé est de les mettre en cohérence, d'en apprécier la faisabilité et de promouvoir les décisions nécessaires. C'est ce que vise et encourage la PNE en la matière.

S'agissant de la Micro et Petite Entreprise (MPE), l'action menée se situe d'une part au niveau de la politique du secteur artisanal et d'autre part au niveau du dispositif de promotion de l'emploi progressivement mis en place. Bien que prioritairement ciblé sur l'auto emploi, ce dispositif débouche largement sur la MPE à travers les interventions visant la préparation à l'entrepreneuriat, l'accompagnement des initiatives et l'accès à des financements. Il faut cependant constater que l'action visant la MPE est assez disparate et a besoin à la fois de clarté, d'unité et de renforcement.

Ainsi, le cadre d'intervention des pouvoirs publics est déterminant et l'action à mener est plus complexe. L'avantage dans ce domaine est que d'une part, on dispose déjà d'un dispositif, celui ciblé sur la promotion de l'auto emploi et d'autre part, de nombreux intervenants s'intéressent à la MPE. C'est pourquoi la stratégie d'action proposée par la PNE s'articule autour de quatre nécessités :

- clarifier la démarche stratégique globale vis-à-vis de la MPE et les modes d'intervention ;

- renforcer le dispositif existant et combler ses lacunes, y compris au niveau du micro financement ;
- donner plus d'ampleur à l'action au niveau des régions ;
- dégager un leadership clair, directif et actif pour conduire l'action.

2- L'action d'insertion ciblée

La PNE vise à donner plus d'ampleur à l'action ciblée de promotion de l'emploi et développe une intervention dans trois directions :

1. La rationalisation et le renforcement du dispositif de promotion de l'emploi

Le dispositif de promotion actuellement en place s'est construit au fil des ans sans être véritablement inséré dans un cadre politique global aux objectifs précisément définis. Des lacunes existent encore dans le dispositif de promotion par rapport aux besoins d'une action à large spectre et il importe d'assurer une cohérence et une efficacité accrue au dispositif. D'où la nécessité de compléter le dispositif et de le rationaliser au mieux, tout en lui assurant une force d'intervention renforcée en termes d'organisation, de moyens et de capacités.

2. La promotion de l'emploi des catégories sociales sensibles

Elle concerne prioritairement, mais non exclusivement, les jeunes et les femmes.

En ce qui concerne les jeunes, le Gouvernement mettra en place avant la fin du premier semestre 2007 un Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ) qui vise l'amélioration de l'accès des jeunes au crédit en général et particulièrement à assurer les financements des projets des jeunes formés en entrepreneuriat. Il est également prévu cette année le lancement du projet de formation de 5 000 jeunes par an aux techniques de création d'entreprise et à l'esprit entrepreneurial. Le Gouvernement a également entrepris depuis 2006 la mise en position de stage des jeunes dans les entreprises. Dans la plupart des cas, le stage a abouti à une embauche définitive. Mais stratégiquement, l'action du gouvernement entend se développer dans deux directions :

- une action plus intense, touchant davantage de jeunes, par le renforcement des capacités organisationnelles et des moyens des institutions en place, l'élargissement du dispositif pour couvrir les problèmes non résolus et un ciblage régional plus marqué ;
- une action plus diversifiée pour l'adapter aux problèmes spécifiques des différentes catégories de jeunes, ce qui implique un effort de connaissance beaucoup plus approfondie des caractéristiques et besoins de ces catégories et une diversification des programmes d'action concrets.

Les principales mesures prises pour promouvoir l'emploi des femmes sont la mise en place du Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) qui a pour missions principales de promouvoir l'accès des femmes au crédit et de leur dispenser une formation qui permette une meilleure gestion de leurs affaires ainsi que

le projet « Centre de Production et de Formation pour Jeunes Filles » qui vise à assurer la promotion socio-économique de la jeune fille rurale. Mais la promotion de l'emploi des femmes n'a pas fait l'objet jusqu'ici d'une action structurée. D'où la proposition de la démarche suivante :

- mieux connaître la problématique concrète de l'emploi féminin ;
- dégager une stratégie et des éléments d'action ;
- généraliser la prise en compte de la dimension genre sur tout le champ de la PNE.

Trois autres catégories sociales sensibles ont également retenu l'attention de la PNE :

- les enfants, qu'il est nécessaire de protéger contre les pires formes de travail, notamment par une législation appropriée et adaptée au contexte socio économique ;
- les personnes handicapées qui sont particulièrement défavorisées au regard du travail et pour lesquelles des mesures de discrimination positive doivent être envisagées ;
- les migrants sous les trois aspects du problème à savoir l'émigration, l'immigration et les rapatriements, avec le souci dans les trois cas de mieux appréhender les phénomènes, de dégager des politiques de gestion et de mieux appliquer les recommandations internationales de protection pour ce type de travailleurs.

3. La promotion du travail à haute intensité de main d'œuvre

En matière de promotion du travail HIMO, la stratégie de mise en œuvre de la PNE doit tenir compte des enseignements de l'expérience passée, de la difficulté à promouvoir un consensus actif et des exigences organisationnelles lourdes de l'approche. Face à ces considérations, il a été retenu une stratégie d'action progressive qui sécurise les bases d'une généralisation, ou en tous cas d'une intervention à grande échelle. D'où la démarche de mise en œuvre suivante :

- la mise en place de deux projets pilotes une fois le consensus acquis sur l'approche et ses méthodes ;
- la prise d'option sur une organisation qui assure la conduite du processus dans toutes ses composantes ;
- une adhésion certaine des donneurs d'ordre et des Petites et Moyennes Entreprises des Bâtiments et Travaux Publics qui sont prêts à jouer le jeu et à s'organiser en conséquence.

3- Le développement des compétences et de l'employabilité

Le Gouvernement, tout en veillant à la création d'emplois décents est conscient qu'elle doit s'accompagner d'une amélioration de l'employabilité notamment celle de la frange jeune.

C'est à ce titre que des actions ont été initiées pour développer la formation professionnelle de qualité en adéquation avec les besoins du marché du travail comme une voie normale et accélérée d'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Les actions entreprises dans ce cadre portent sur la certification des formations professionnelles pour valoriser et ouvrir de plus grandes perspectives aux jeunes formés. Par ailleurs, des mesures d'accroissement de l'offre de formation ont été engagées par le Gouvernement. A ce titre, treize (13) centres régionaux et sept (7) centres provinciaux de formation professionnelle de l'Agence Nationale Pour l'Emploi ont été créés et équipés. Cette déconcentration de la formation vise à assurer une meilleure couverture territoriale par le dispositif national de formation et la diversification de l'offre de formation pour toucher le plus grand nombre de jeunes. Ce dispositif national d'accroissement de l'offre de formation sera renforcé par la l'extension et la modernisation du centre d'évaluation et de formation professionnelle de Ouagadougou grâce à un prêt consenti par la Banque Islamique de Développement. En outre, notre pays a bénéficié de l'appui technique et financier de la République de Chine pour la réalisation de quatre (4) lycées professionnels et de treize (13) centres de formation professionnelle tous équipés dans le cadre du Programme de Renforcement de la Formation Professionnelle.

Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) a été créé avec l'appui du Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) pour financer les activités de formation professionnelle et d'apprentissage. Le Comité de Concertation de la Formation Professionnelle par Apprentissage (CCFPA) chargé de mener des réflexions sur les questions relatives à l'apprentissage a également été mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du document cadre stratégique de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle adopté en 2001 par le Gouvernement.

En dépit de ces efforts, des défis de divers ordres restent à relever pour entre autres permettre de :

- former et disposer d'une main-d'œuvre compétente et compétitive, convenant d'abord à l'économie nationale et aussi capable de se faire valoir à l'étranger, dans une économie globalisée ;

- concilier la demande de formation et l'offre de formation, tout en anticipant sur les évolutions des marchés du travail et en évitant les dysfonctionnements qui consistent à disposer d'une main-d'œuvre abondante, peu ou pas formée, alors que l'offre d'emploi dans certains domaines n'est pas comblée ;
- refondre les cursus et programmes de formation pour les adapter aux réalités d'aujourd'hui et les rapprocher des besoins de l'entreprise.

Pour améliorer les compétences des pauvres, de ceux qui vivent dans les zones rurales ou qui travaillent dans l'économie informelle, il convient :

- de rapprocher l'offre de formation des populations cibles ;
- de joindre à la formation technique, des connaissances dans les matières fondamentales, des connaissances en entrepreneuriat et d'œuvrer à la préservation de l'environnement et de la santé pour que le travail ne soit pas source de destruction et de maladie ;
- de soutenir la formation par une aide à l'insertion professionnelle, par une politique hardie d'accès au crédit et par une sensibilisation à l'épargne.

Le BIT appuie notre pays dans la mise en cohérence des politiques d'emploi et des politiques de formation professionnelle. Il nous assiste également dans la structuration des formations et des dispositifs de formation. Il aide, par l'intermédiaire de son centre de formation à Turin, à la formation des formateurs, à l'habilitation des ressources humaines. A travers le programme GERME, il a développé des modules de formation en gestion, en entrepreneuriat et en appui aux acteurs du secteur informel. Mais ces actions semblent ponctuelles et demandent à être consolidées et à s'inscrire dans le temps et dans un espace plus élargi.

4- Fonctionnement du marché du travail et travail décent

4.1- Le système d'information sur le marché de l'emploi

Le marché de l'emploi au Burkina Faso est assez mal connu, il est très disparate et mal maîtrisé en fonction des différents segments d'emploi. Le marché réellement réglementé et plus ou moins organisé ne concerne que 2 % de l'emploi du pays et à peine le double si on intègre la fonction publique. L'intermédiation entre l'offre et la demande y est très limitée. Une des lignes d'action de la PNE est donc l'amélioration du système d'information sur l'emploi, aujourd'hui tributaire essentiellement des grandes enquêtes périodiques que sont le recensement de la population et l'Enquête Prioritaire sur les Conditions de Vie des Ménages (EPCVM). On dispose avec l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF), mis en place avec l'appui du BIT, d'un outil pertinent en matière d'information sur l'emploi et la formation. Il est essentiel de le renforcer en le dotant des conditions juridiques requises, d'objectifs de production de l'information et de capacités d'action lui permettant de jouer un rôle capital dans la connaissance du marché du travail. Ainsi,

l'ONEF devrait à la fois être responsable du suivi-évaluation de l'efficacité des politiques et des programmes d'emploi et responsable de la production d'indicateurs du marché du travail qui permettent de renseigner une économie largement agricole et informelle.

4.2- Le cheminement vers le travail décent

Diverses actions ont été menées pour atteindre les objectifs du travail décent tels que recommandés par la communauté internationale à travers l'OIT et auxquels adhère notre pays à travers entre autres les projets et programmes du BIT au Burkina Faso tels que PAMODEC, IPEC, LUTRENA, STEP-BIT, USDOL/VIH/SIDA ainsi qu'à travers l'appui technique et financier direct du BIT à la réalisation de nos activités dans les domaines du travail, de la sécurité sociale, de la santé au travail et du renforcement des capacités de l'ensemble des partenaires sociaux.

En matière de réglementation

Le cadre réglementaire du travail est très structuré et vient d'être révisé. Il garantit pour l'essentiel les droits fondamentaux au travail. Mais son champ d'application est limité et il est dans certains domaines ignoré ou mal appliqué. Les femmes en particulier y sont encore en situation d'infériorité. Le Burkina Faso a ratifié 35 conventions internationales du travail dont les huit (8) conventions fondamentales de l'OIT qui ont été toutes intégrées dans la législation nationale. Dans la procédure d'élaboration du code du travail, les préoccupations des partenaires sociaux, exprimées à travers leurs structures organisationnelles ont été prises en compte, ainsi que les dispositions des conventions de l'OIT, notamment les C 138 et C182.

Plusieurs textes d'application du code du travail ont été adoptés en décembre 2006 par la Commission consultative du travail. Mais malgré la révision du code du travail en septembre 2004, de manière consensuelle par tous les partenaires sociaux et techniques nationaux et internationaux, certaines de ses dispositions sont encore jugées rigides et contraires au besoin de flexibilité du marché du travail et à la nécessité pour nos entreprises de faire face à la concurrence internationale. Les dispositions incriminées sont les articles 102, 103, 106 du code qui seront réexaminés en vue de leur modification ou suppression.

Des améliorations du cadre réglementaire du travail, en particulier pour l'application du nouveau code du travail, la mise en pratique des conventions internationales et plus généralement les éventuelles améliorations requises dans une perspective d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité sont donc envisagées. Des textes réglementaires seront examinés ou élaborés au cours de l'année en tenant compte désormais de la nécessité de flexibilité du marché du travail et de la justice sociale y compris la sécurité et santé des travailleurs. Le BIT fournira une assistance technique au Ministère du Travail pour mener à bien cette tâche.

Quant aux négociations collectives, la tendance est à la redynamisation de ce domaine. Déjà la convention collective sectorielle des entreprises pharmaceutiques vient d'être signée le 1^{er} février 2007. Celle des banques et établissements financiers est en préparation. Des négociations sont également en cours ou sont prévues dans d'autres secteurs tels que les organes de presse, les boulangeries, les transporteurs routiers. Cette année, notre pays envisage la révision de la convention collective interprofessionnelle de juillet 1974.

En matière de Protection sociale

La protection sociale, globalement faible, ne touche que le monde salarial, lui-même réduit. Dans le cadre du processus d'élaboration de la politique nationale de protection sociale, le Burkina Faso a bénéficié de l'appui technique et financier du BIT pour l'organisation de rencontres et ateliers multisectoriels. Ces rencontres ont permis de prendre en compte les préoccupations et les attentes des partenaires sociaux et de la société civile.

Enfin, le BIT apporte au Burkina Faso un appui constant en matière de formation et de renforcement des capacités. Dans le secteur de la protection sociale, les actions menées sont nombreuses et il convient de citer l'octroi de bourses de formation à des cadres de la direction de la sécurité sociale et des mutualités en 1997, 2000, 2003 et 2004.

En matière de Dialogue social

La formulation de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et de son plan d'action est basée sur une large concertation entre les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et la société civile ainsi que des personnes ressources. Le dialogue social et la participation active des syndicats et du patronat est à la base de ce travail.

Ainsi, au cours du processus de formulation de la PNE, des ateliers de travail se sont tenus au sein des centrales syndicales d'une part et du patronat d'autre part. Ces ateliers ont permis d'une part d'enrichir le projet de PNE en prenant en compte les préoccupations des partenaires sociaux et d'autre part de renforcer les capacités des participants sur la formulation d'une politique de l'emploi. Les centrales syndicales ont d'ailleurs à cette occasion formé un groupe de travail « emploi et Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté » constitué de deux représentants de chaque syndicat. L'élan ne s'est pas brisé puisque ce groupe s'est ensuite réuni à nouveau pour discuter du projet de plan d'action opérationnel de la PNE..

Enfin, la participation des partenaires sociaux à l'atelier de validation de la PNE en décembre 2006 a été excellente aussi bien en quantité qu'en qualité.

Plusieurs activités ont été réalisées par le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) et les Centrales syndicales dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle dont certaines avec l'appui du BIT.

Il s'agit entre autres :

- du pilotage du programme GERME (gérez mieux votre entreprise) et la formation de plusieurs formateurs ;
- l'organisation de séminaires et ateliers sur le management des ressources humaines, les relations professionnelles et la communication dans l'entreprise, le fonctionnement d'un fonds de formation professionnelle, l'élaboration d'un plan de formation, l'ingénierie de la formation professionnelle, la certification des métiers et qualifications, les rôles et missions des partenaires sociaux en matière de création d'emploi et de formation professionnelle, les droits et obligations de l'employeur en droit du travail ;
- la signature d'une convention de financement de 75000 EU pour le renforcement des capacités techniques du FAFPA (formation des conseillers, missions d'études, élaboration des manuels de procédures, confection de dépliants publicitaires, etc.) ;
- la réalisation d'une étude sur les conditions de création d'emplois par le secteur privé ;
- l'élaboration d'un guide sur les procédures de création et de fonctionnement des PME/PMI,
- la mise en place d'un programme de renforcement des capacités des organisations patronales du Burkina, du Mali, et de la Mauritanie ;
- la signature d'une convention bipartite de partenariat Patronat/ Centrales Syndicales de Travailleurs en matière de formation professionnelle ;
- la participation à la commission nationale d'homologation des titres et compétences ;
- la participation à la commission nationale de la formation professionnelle.

IV. L'ECONOMIE INFORMELLE

Le secteur informel au Burkina Faso contribue pour au moins 20 pour cent par an au PIB et à la lutte contre le chômage par l'occupation d'une fraction non négligeable des actifs urbains. Il occupe 12% des actifs du pays et 70% de la population active urbaine.

Vu le poids exceptionnel de l'économie informelle dans la génération des revenus au Burkina, les pouvoirs publics ont essayé d'organiser le secteur, en créant au sein du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi une Direction d'Appui et de Suivi du Secteur Informel. Cela a pour but de sensibiliser les acteurs, de les mobiliser autour de leurs intérêts et de mieux les encadrer.

Des modules de formation sont élaborés et appliqués à leur endroit. Tout cela a des retombées positives sur le secteur qui se structure et participe davantage à la

constitution de la richesse nationale, en absorbant une très grande partie de la main-d'œuvre, réduisant ainsi le taux de chômage et la pauvreté.

Un système financier adapté pour la dynamisation de l'économie informelle a été mis en place sous comprenant les structures suivantes :

- 1) un Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), structure de base du financement visant à promouvoir les micros projets. Le FASI, créé par décret en 1998, a pour le moment financé des micros entreprises essentiellement dans le commerce et insuffisamment dans les secteurs productifs. Les taux de recouvrement sont élevés, supérieurs à 90%.
- 2) un Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE), structure intermédiaire contribuant à financer des projets de petites entreprises.

La cohérence de cette structure est double : d'une part, le groupe cible privilégié du mécanisme est en marge du marché financier classique ; d'autre part, le promoteur agréé au FASI a la perspective d'accéder aux autres modalités de crédit en fonction de son processus de croissance. Une extension géographique de ce schéma de financement est en cours. Cependant, la pérennité de ces structures doit être assurée.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'emploi demeure une préoccupation constante du Gouvernement Burkinabè. Loin d'être un discours politique, la promotion de l'emploi constitue un axe central du programme quinquennal de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, intitulé « le progrès continu pour une société d'espérance ». Dans le cadre de l'opérationnalisation de ce programme, le Gouvernement a initié des projets et programmes de création d'emploi, dont certains ont déjà été soumis au BIT.

Pour l'essentiel, nous retiendrons les projets et programme ci-après :

- le programme de formation de 6000 jeunes aux métiers ;
- le programme d'appui à l'insertion socio-professionnelle des jeunes diplômés de nos universités ;
- le programme d'équipement des jeunes ruraux ;
- le projet de soutien aux initiatives des jeunes ruraux ;
- le projet Top vacances métiers.

Afin d'élargir l'accès des jeunes au financement des micro-projets, le Gouvernement mettra en place avant la fin du premier semestre de cette année, un Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ) qui vise l'amélioration de l'accès des jeunes au

crédit en général et particulièrement à assurer les financements des projets des jeunes formés en entrepreneuriat.

En matière de perspectives, de grands chantiers seront mis en œuvre par notre pays. Ce qui requiert des ressources financières suffisantes et le renforcement des capacités nationales par des compétences internationales.

Aussi, notre pays voudrait-il solliciter l'appui technique et financier du BIT pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi et des projets et programmes ci-dessus cités ainsi que pour :

- le renforcement des capacités nationales à travers la formation des acteurs ;
- la réalisation d'études ;
- l'organisation d'ateliers pour la validation et la dissémination des études menées ;
- l'appui institutionnel pour le développement des structures ;
- le dialogue social qui bien qu'effectif, demande un renforcement, notamment dans la perspective de la mise en œuvre de la PNE à laquelle il doit contribuer ;

Par ailleurs, les projets et programmes mis en œuvre par le BIT au Burkina Faso devront se poursuivre et leurs actions s'intensifier.

Il est enfin demandé au BIT de nous accompagner pour mener un plaidoyer auprès des bailleurs de fonds en vue de les mobiliser pour la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées par notre pays en matière d'emploi et de lutte contre pauvreté.

Pour terminer, nous voudrions renouveler nos remerciements à l'OIT et à tous nos partenaires qui nous accompagnent dans nos initiatives visant le développement durable.